

intrusion au domicile



Le service en ligne [ma sécurité](#) permet lors d'absences prolongées, de demander la surveillance de son domicile (de jour comme de nuit), via l'Opération Tranquillité Vacances.

Vous pourrez également depuis ce lien déposer plainte ou faire un signalement.

Et si vous êtes victime ou témoin d'une infraction, appelez **immédiatement** le 17, ou en cas de difficulté à parler ou entendre, le 114.